

Paris, le 10 octobre 2019

Communiqué de presse

Le protocole d'indemnisation signé le 27 septembre dernier par l'Etat et EDF au titre de la fermeture anticipée de la centrale nucléaire de Fessenheim renforce l'incohérence profonde que constitue l'arrêt en 2020 des deux réacteurs. **L'indemnisation à l'attention d'EDF prendra la forme de versements initiaux à hauteur de 400 millions d'euros mais également de versements ultérieurs correspondant au manque à gagner jusqu'en 2041, dont le montant non arrêté à ce stade pourrait toutefois se chiffrer en milliards d'euros selon certaines estimations.**

Le coût pour l'Etat de la décision politique et idéologique de fermeture d'une source de production d'électricité propre et sûre est donc considérable. Et pourtant, il ne s'agit ici que de versements au bénéfice d'EDF et de ses actionnaires alors que le territoire, qui subit directement les conséquences économiques, sociales et énergétiques de l'arrêt, doit se contenter de 10 millions d'euros de compensation. Le ratio est particulièrement disproportionné et difficilement acceptable pour les acteurs du territoire de Fessenheim qui subissent une décision de fermeture imposée par l'Etat, unique responsable.

Il y a donc deux gagnants : l'idéologie politique et l'Etat qui récupère sa mise comme actionnaire. Mais il y a surtout deux perdants : le contribuable et le territoire.

J'adresse ce jour un courrier à M. Edouard PHILIPPE, Premier Ministre, Mme Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition écologique et solidaire, M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances, et Mme Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire, pour que l'Etat s'engage enfin dans la reconversion du territoire à la hauteur de sa responsabilité.

Les idées et projets sur le territoire ne manquent pas, à condition que l'Etat les rende possibles.

Raphaël SCHELLENBERGER

Député du Haut-Rhin